

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V 21 G Vœu relatif au soutien de la municipalité à l'Institut Fournier.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant que l'Institut Fournier est une association Loi 1901 à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1923 ;

Considérant que l'Institut Fournier prend en charge, chaque année, plus de 100 000 patients, contribuant ainsi à la réduction des inégalités en santé en favorisant l'accès à des soins d'excellence en secteur 1 ;

Considérant que l'Institut Fournier remplit diverses missions de santé publique (Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit, Centre d'Information de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles, Centre de Planification Familiale, IVG) ;

Considérant que l'Institut Fournier est le seul centre ambulatoire pluridisciplinaire dans le domaine des IST à Paris et qu'il suit plus de 1500 patients atteints du VIH ;

Considérant que l'Institut Fournier a ouvert en 2013 le Centre de santé Fournier Chemin Vert, au 44-50, rue Pétion, dans le 11^e arrondissement de Paris et y accueille près de 30 000 patients par an, dont 80% résident dans le 11^e ;

Considérant la qualité et la diversité des consultations proposées au Centre de santé Fournier Chemin Vert (médecine générale, dermatologie, gynécologie, podologie, psychiatrie, soins dentaires), toujours en secteur 1 avec tiers-payant ;

Considérant le manque de professionnels en secteur 1 dans l'arrondissement et la menace de désertification médicale pesant sur le territoire ;

Considérant l'accessibilité de l'offre de soins du centre aux usagers en situation de précarité, à savoir les bénéficiaires de la CMU, de l'AME et de la CMU-C, sur lesquels l'Institut réalise actuellement une étude;

Considérant l'actuelle remise en cause du statut fiscal de l'Institut Fournier suite à un contrôle de comptabilité diligenté par la Direction Générale des Finances Publiques, qui pourrait conduire aux impôts commerciaux ;

Considérant qu'une telle mesure mettrait en péril la stabilité financière de l'Institut Fournier et l'existence du Centre de santé Fournier Chemin Vert ;

Considérant que la création du Centre de Santé Fournier Chemin Vert avait été obtenue grâce à la forte mobilisation de la municipalité du 11^e, de la Ville de Paris, des Conseils de Quartier, et des habitants, pour répondre à une importante demande d'offre médicale ouverte à toutes et tous dans le quartier ;

Considérant que la municipalité du 11^e arrondissement réaffirme son très fort attachement au Centre de santé Fournier Chemin Vert, et au-delà aux centres de santé associatifs, qui permettent de répondre aux besoins de santé des habitantes et des habitants de l'arrondissement ;

Sur proposition de M. François VAUGLIN, M. David BELLIARD, M. Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe socialiste et apparentés, des élu-e-s du groupe écologiste de Paris et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de gauche,

Emet le vœu que :

L'administration fiscale revoie sa décision de soumettre l'Institut Fournier aux impôts commerciaux et aux taxes qui en découlent.

